

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 04 Mars 2025

Présents : Martine Duffaud, Guy Vernet, Pierre François Léonard, Capucine Malbrain, Stéphane Ginevra, Guillaume Domecq, Romain Poyet.

Excusé : Jean-Paul Carlier (procuration donnée à Martine Duffaud), Camille Sanchis

Absents : Marion Gros-Dumoulin, Gilles Helft

Secrétaire de séance : Guillaume Domecq

Aucune remarque sur le précédent compte-rendu qui est donc adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

- Délibération pour le compte 6232, fêtes et cérémonies
- Questions diverses :
 - Agencement Fournil

Plusieurs points à ajouter à l'ordre du jour sont présentés pour validation :

- Délibération budget voirie
- Location du local sous l'église.
- Étude analyse faune et flore pour l'écoquartier

L'ensemble des membres du conseil présents acceptent d'ajouter ces points.

1. Compte 6232 fête et Cérémonie

Selon le décret n°2022-505 du 23 mars 2022 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques, il est désormais demandé aux collectivités territoriales de préciser les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

De plus, l'instruction comptable M57, le compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » sert à imputer les dépenses relatives aux Fêtes et aux Cérémonies. Du fait de la grande diversité de dépenses que génère cette activité, il revêt un caractère imprécis.

Alors la collectivité doit pouvoir justifier auprès du Trésorier de l'utilisation des fonds publics par une délibération de principe détaillant les principales caractéristiques des dépenses à mandater au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre en charge au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » les dépenses engagées dans le cadre d'évènements organisés par la Ville. D'une manière générale, c'est l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux seules fêtes ou cérémonies nationales et locales qui sont imputés au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies ».

Les événements concernés sont les cérémonies du 19 mars, du 08 mai, du 11 novembre, la journée nationale du souvenir, la fête nationale, les fêtes de quartier, les Vœux du Maire, la journée européenne du Patrimoine, les inaugurations, la fête des associations, pique nique de Chirols, colis et repas des aînés, spectacle des enfants de Chirols, Apéritif, inauguration, carte de vœux, castagnade, spectacles sous les étoiles.

Vote : pour à l'unanimité

2. Budget Voirie

Les techniciens de GEO-SIAPP nous ont remis leurs estimations des travaux prévus pour l'année 2025 :

- La réfection de la dernière portion de la route d'Arlix en revêtement bicouche
- La réfection de la route de Veyrières en enrobé.
- La reprise d'une partie du soutènement de la route de Sainte Marguerite à proximité de la zone qui s'était effondrée l'année dernière.
- La création d'un revêtement de finition sur la ruelle du Maréchal Ferrand en béton désactivé suite aux travaux d'externalisation des compteurs.
- La réfection du revêtement sur le chemin des écoliers en bicouche suite à la création d'une tranchée pour les réseaux des logements de l'ancienne école (Adduction d'eau et Eaux usées).

Le devis se monte à 59 000€ alors qu'il ne reste plus qu'environ 49 000€ dans notre enveloppe voirie à la Communauté de Commune. Le maire demande que le conseil s'engage à combler la différence si nécessaire.

Vote : pour à l'unanimité

3. Location local sous l'église

Le local va être loué à une entrepreneure qui a besoin d'un local de transformation le temps de pouvoir réintégrer ses propres locaux endommagés par les intempéries du dernier automne. Il s'agirait d'un bail temporaire aux mêmes conditions que la précédente locataire (100€/mois), qui accepte de résilier son bail à cette occasion.

Vote : pour à l'unanimité

4. Étude faune et flore

Dans le cadre du projet de l'écoquartier, une étude d'analyse de la faune et de la flore sur l'emprise du projet (hors projet de station d'épuration, hors projet du parking) doit être réalisée. Le coût de cette étude est de 3480€. Le maire demande l'acceptation du devis avec son éventuelle extension au projet du parking et de la station d'épuration. La pertinence et la nécessité d'une analyse juridique vont être étudiées et confirmées par la Mairie.

Vote : pour à l'unanimité

5. Questions diverses

Agencement du bâtiment du Fournil :

Nous avons été questionnés par l'équipe du Fournil sur plusieurs points :

- Sur la possibilité de déposer les barreaudages du garde-corps devant les fenêtres qui ne s'ouvrent pas complètement (ce qui rend obsolète le garde-corps). Nous souhaiterions conserver ces éléments, à moins qu'une problématique ne le justifie : luminosité, détérioration, etc.
- Sur la dépose de la pompe à chaleur de la cuisine. Nous sommes d'accord pour qu'elle soit déposée. Elle sera stockée dans les locaux communaux pour être réutilisée sur un prochain projet.
- Sur la dépose des volets de la porte. Nous acceptons que ces volets soient déposés, du moment qu'ils sont stockés dans de bonnes conditions par les locataires, ce pourrait être dans la cave sous le fournil.
- Sur l'installation d'une climatisation réversible au laboratoire. Nous aurions besoin de plus d'éléments car les 2 devis semblent très différents au niveau du matériel proposé.
- Sur les propositions d'affichage, nous attendons le visuel pour nous prononcer.

Association AVEC : Intervention du 17 Mai

L'association AVEC va faire intervenir la chorale de la Kahina le 17 Mai prochain. A cette occasion, il faudrait pouvoir occuper l'ensemble du parking de la place du Tanargue et donc anticiper sa fermeture.

Il s'agit de voter pour valider l'arrêté d'interdiction de stationnement à cette date.

Vote : pour à l'unanimité

Le prochain conseil municipal se tiendra le mercredi **09 avril 2025, à 18h30.**